



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 16 septembre 2015 à 19h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilbert Guérette, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Patrick Kearney, Maire suppléant	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2015-09-158

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 16 septembre 2015 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2015-09-159

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville
appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
Conseiller Ville de Bois-des-Filion

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2015
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 16 septembre 2015
 - 5.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 27 août au 16 septembre 2015
 - 5.3. Dépôt – Rapport d'activités du directeur général – Mois d'août 2015
 - 5.4. Résolution – Contrat de travail du Directeur général – Autorisation de signature
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- i) Bois-des-Filion : #6111
- 5.2. **Résolution** – Adoption du Règlement 15-01
Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (Secteur B de la décision 400030 CPTAQ)
- 6. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC
 - 6.1. **Résolution** – Adoption des priorités d'intervention de la MRC 2015-2016
- 7. UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PACTE FISCAL
- 8. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
 - 8.1. **Résolution** – Renouvellement covoiturage
 - 8.2. **Résolution** – Centre régional de développement social des Laurentides – Soutien à l'organisme
 - 8.3. **Résolution** – Entente de principe – Table des préfets des Laurentides
- 9. SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE
- 10. DEMANDE D'APPUI
 - 10.1. **Résolution** – Fonds de développement des territoires et répartition entre les MRC : Iniquité
 - 10.2. **Résolution** – Appui à la MRC Antoine Labelle – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-160

OBJET: Période de questions

Deux (2) questions sont posées par un citoyen de la Ville de Sainte-Thérèse en vue de connaître la position de la MRC quant aux projets d'Enbridge et Énergie Est.

Monsieur, Paul Larocque, Préfet de la MRC, a fait savoir que l'acceptabilité sociale, la sécurité de l'environnement, du milieu et des citoyens, le développement économique responsable et durable, sont au cœur des préoccupations des membres du conseil de la MRC d'abord, à titre de citoyens eux-mêmes et ensuite, comme élus représentants de la population au conseil de la MRC.

Monsieur Larocque a également rappelé au citoyen que la MRC a adopté des résolutions en lien avec les deux projets et qu'elle vient de déposer son mémoire sur le projet Énergie-Est de TransCanada dans le cadre des consultations publiques qui sont organisées par la CMM.

2015-09-161

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2015

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE l'adoption du procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 26 août 2015, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-162

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 16 septembre 2015



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 16 septembre 2015 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2015-09-163

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 27 août au 16 septembre 2015

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 27 août au 16 septembre 2015 inclusivement, répartis comme suit : 26 217.97 \$ payés et 50 617.81 \$ à payer pour un grand total 76 835.78 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-164

OBJET: Dépôt du rapport d'activités du directeur général – Mois d'août 2015

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, le rapport d'activités pour le mois d'août 2015 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2015-09-165

OBJET: Renouvellement de contrat – Directeur général et secrétaire trésorier

ATTENDU QU'en vertu de l'Art. 179. du CM. Chapitre II. Section I, la MRC doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives et que celui-ci est désigné sous le nom de «secrétaire-trésorier» ;

ATTENDU QU'en vertu de l'Art. 183. du CM. Chapitre II. Section I, le conseil de la MRC doit nommer le secrétaire-trésorier ;

ATTENDU QU'en vertu de l'Art. 199. du CM. Chapitre II. Section III, le secrétaire-trésorier a la garde de tous les livres, registres, plans, carte, archives et autre documents et papiers qui sont la propriété de la MRC ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de celle-ci. Il ne peut se désister de la possession de ces archives qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

ATTENDU QU'en vertu de l'Art. 210. du CM. Chapitre II. Section III.1, la MRC doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal et que le secrétaire-trésorier est d'office, sous réserve de l'Art. 212.2 du CM, le directeur général ;

ATTENDU QU'en vertu de l'Art. 211. du CM. Chapitre II. Section III.1, le directeur général, sous l'autorité du conseil de la MRC, est responsable de l'administration et à cette fin planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la MRC ;

ATTENDU QU'il a lieu de maintenir le poste de directeur général & secrétaire-trésorier à la MRC de Thérèse-De Blainville ;

ATTENDU QU'il a lieu de renouveler le contrat de travail de monsieur Kamal El-Batal, au titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE l'Employeur a convenu de retenir les services de Kamal El-Batal pour la période débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les parties aux présentes désirent établir à cet égard la nature et les conditions de cet emploi et souscrivent en conséquence au contrat établi pour qu'elles y soient constatées ;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
 appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Kamal El-Batal soit et est nommé directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Thérèse-De Blainville.

QUE le préfet, monsieur Paul Larocque, soit et est autorisé à signer un contrat de travail selon les conditions établies entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-166

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Bois-des-Filion

ATTENDU QUE la Municipalité de Bois-des-Filion a présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit le règlement : Bois-des-Filion : 6111 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission du règlement, l'examiner et vérifier la conformité du règlement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par le présent règlement sont :

Bois-des-Filion
#6111

Permis et Certificat : Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats #6100 et ses amendements afin de :
➤ **MODIFIER** le montant des amendes applicables dans le cas d'une opération d'écimage, d'étêtage, de rabattage et de ravalement d'arbre non conforme;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
 appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité de Bois-des-Filion soit le règlement : Bois-des-Filion : 6111; soit et est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire;

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre le certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2015-09-167

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Adoption du Règlement 15-01 - Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (Secteur B de la décision 400030 CPTAQ)

ATTENDU QUE la MRC de Thérèse-De Blainville est soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a adopté le règlement numéro 01-03.3 édictant son schéma d'aménagement et de développement 2005, lequel est entré en vigueur le 14 mars 2005;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté la résolution no 2014-12-431 le 9 décembre 2014 demandant à la MRC de Thérèse-De Blainville de modifier à l'avance son schéma d'aménagement afin d'exclure le secteur «B» de la zone agricole, mais sans toutefois l'inclure immédiatement dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE les modifications demandées par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sont jugées pertinentes et par conséquent, la MRC de Thérèse-De Blainville donne suite à ladite demande;

ATTENDU qu'un avis de motion du projet de règlement 15-01 a été dûment donné à une séance tenue le 25 février 2015;

ATTENDU QUE le projet de règlement 15-01 a été adopté à la séance du Conseil de la MRC le 15 avril 2015;

ATTENDU QUE le projet de règlement 15-01 a été soumis à une assemblée publique de consultation qui a eu lieu le 13 mai 2015 conformément à la loi;

ATTENDU QUE suite à cette consultation publique, aucune modification n'a été effectuée au projet de règlement

Il est proposé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adopte le Règlement n°15-01 amendant le règlement n°01-03.03 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé d'agrandir l'aire d'affectation « Résidentielle » à même une partie de l'aire d'affectation « Agriculture » à Sainte-Anne-des-Plaines (secteur « B » de la décision 400030 CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-168

OBJET: Adoption des priorités d'intervention de la MRC de Thérèse-De Blainville 2015-2016



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU l'entente relative au Fonds de développement des territoires cosignée par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU que le second versement du Fonds correspondant à 30% de la somme est effectué lorsque la MRC de Thérèse-De Blainville a :

- i) Complété, lorsque ces obligations s'appliquent à lui, les redditions de comptes 2014-2015 respectives du *Cadre de financement des activités des centres locaux de développement* et du *Programme d'aide aux municipalités régionales de comté*;
- ii) Adopté ses priorités annuelles d'intervention suivant l'article 9;

ATTENDU que la MRC a déjà complété ses obligations en matière de reddition en lien avec le financement des activités de la SODET (CLD) et du Programme d'aide aux municipalités régionales de comté;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
 appuyé par Monsieur Gilbert Guérette
 Conseiller Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC établie et adopte ses **Priorités d'Intervention (PI)** pour l'exercice 2015-2016 tel que prévu à l'article 9 et en fonction des objets 4 de l'entente relative au FDT :

LES PRIORITÉS D'INTERVENTION (PI) DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (2015-2016)

(Art. 9/Entente MAMOT-MRC/Art.4.S.S.2)

OBJETS PI-2015/2016	Orientation territoriale	ORGANISME RESPONSABLE
Réaliser des mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire de la MRC de Thérèse-De Blainville	Dossiers métropolitains et régionaux (<i>Monitoring, Coordonnateur aux dossiers métropolitains, Schéma de couverture de risques, cours d'eau, Trame verte et bleue</i>)	MRC
Soutenir les municipalités locales de la MRC en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre)	Dossiers sociaux et culturels (<i>Journées de la culture, Été en spectacle, étude d'impact, diffuseur officiel culturel</i>)	MRC
La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise (PSE)	Dossiers entreprises et PME (<i>Entreprise, Entrepreneuriat, Économie sociale, etc.</i>)	MRC/SODET*
Mobiliser les communautés et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental (PSPS)	Dossiers projets structurants (<i>récréotourisme, Parcs naturels, santé, éducation, Autoroute 19, trame verte et bleue, parc régional, etc.</i>)	MRC/SODET



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

Établir le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec les ministères ou organismes du gouvernement	Relations, ententes et administration (Établissement entente MRC/SODET; MRC/autres partenaires)	MRC/SODET
Soutenir le développement rural dans un le territoire rural que la MRC aura à définir à cette fin.	Dossiers agricole et agroalimentaire (<i>Mise en œuvre du PDZA</i>)	MRC/SODET

*. En vertu de l'article 126.4 de la Loi 28, la MRC pourrait conclure une entente de délégation de gestion de la totalité ou d'une partie du FDT à un organisme sans but lucratif. En ce sens, la MRC délègue la gestion d'une partie du FDT à la SODET (CLD). Une entente de délégation de gestion sera préparée par la MRC avant le 1^{er} décembre 2015 et sera envoyée au MAMOT pour obtenir son consentement.

*. Les priorités d'intervention de la MRC de Thérèse-De Blainville sont adoptées par résolution du conseil (Résolution 2015-09-168) lors de la séance du 16 septembre 2015.

QUE le directeur général de la MRC dépose celles-ci sur le site Web de la MRC de Thérèse-De Blainville et les transmet au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à titre informatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-169

OBJET: Renouvellement de mandat pour le service du covoiturage

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-170

OBJET: Centre régional de développement social des Laurentides – Soutien à l'organisme

ATTENDU la mission et les mandats du Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL);

ATTENDU que le CRDSL est une instance de concertation et de planification en matière de développement social régional qui favorise la contribution des partenariats intersectoriels des acteurs impliqués en développement social et incite à la mobilisation des communautés du territoire;

ATTENDU les besoins exprimés par les représentants du CRDSL devant le préfet, monsieur Paul Larocque et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, lors d'une rencontre tenue le 19 août 2015 à la MRC;

ATTENDU les besoins exprimés par les représentants du CRDSL devant les membres du comité de transition lors de la rencontre du 1^{er} septembre 2015;

ATTENDU que le CRDSL sollicite un soutien financier de 1 500 \$ par MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU que le soutien financier des MRC des Laurentides au CRDSL lui permet de bénéficier d'un autre soutien financier provenant de la Fondation Lucie et André Chagnon;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire de Sainte-Anne-des-Plaines



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC donne son accord de principe pour allouer la somme de 1 500 \$ en 2016 au CRDSL;

QUE ce montant soit financé à même le Fonds de développement du territoire pour l'exercice 2015-2016;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux MRC membres de la Table des préfets des Laurentides et à l'organisme bénéficiaire, le CRDSL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-171

OBJET: Entente de principe – Table des préfets des Laurentides

ATTENDU que les membres de la Table des préfets des Laurentides (TPL) désirent la maintenir et l'appuyer pour qu'elle continue à jouer et remplir son rôle dans la région des Laurentides notamment auprès du gouvernement du Québec;

ATTENDU la volonté des membres de donner à ladite TPL un nouveau dynamisme et élan régional;

ATTENDU la volonté des membres de la TPL de renforcer les liens solidaires entre les MRC de la région des Laurentides;

ATTENDU que les membres de la TPL ont proposé, le 1^{er} septembre 2015, que chaque MRC allouera, durant l'exercice 2016, 10% du Fonds de développement régional (FDR) à ladite table;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
 appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-de Blainville donne son accord de principe pour allouer la somme de 13 752 \$ à la Table des préfets des Laurentides au courant de 2016;

QUE la somme de 13 752 \$ soit financée à même le Fonds de développement du territoire alloué à la MRC par le MAMOT pour ses priorités d'intervention de 2015-2016;

QUE copie de la présente résolution soit transmise aux MRC de la région des Laurentides et à monsieur Bruno Laroche, président de la Table des préfets des Laurentides.

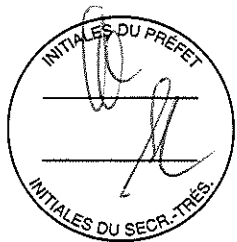
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-172

OBJET: Iniquité du Fonds de développement des territoires (FDT) et demande de révision des paramètres de sa répartition

ATTENDU l'entente relative au FDT signée par la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au courant du mois de juillet 2015;

ATTENDU QU'après analyse de l'entente soumise, celle-ci soulève certains questionnements et comporte plusieurs irritants dont les montants alloués à la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du FDT et, lesquels ont été portés à l'attention des représentants de la Direction régionale des Laurentides du MAMOT lors d'une rencontre tenue à Lorraine le 26 août 2015;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine

D'informer le ministre que cette entente, de l'avis de la MRC de Thérèse-De Blainville, comporte un certain nombre d'irritants pour la MRC et probablement pour de nombreuses MRC du Québec, à savoir:

- La MRC de Thérèse-De Blainville est sous-financée dans le cadre du Fonds de développement des territoires considérant sa population dépassant les 158 000 habitants (2^e plus grosse MRC au Québec selon cet indicateur);
- Les paramètres qui ont servi à la répartition du FDT en 2015 sont les mêmes que ceux appliqués en 2014 puisqu'ils s'appuient sur les sommes provenant du solde de l'aide au développement économique, de l'enveloppe prévue au programme d'aide aux MRC et de l'enveloppe des pactes ruraux et des agents de développement rural actuellement en poste (Art. 2.4 de l'entente relative au pacte fiscal);
- Dans la perspective d'assurer une gouvernance régionale équitable et efficiente, les paramètres de répartition des sommes issues du FDT doivent tenir compte, entre autres, de la démographie de chaque MRC, des besoins croissants de celle-ci et du déficit cumulé dans les transferts gouvernementaux aux régions;
- Le FDT doit être équitable envers les territoires du Québec et pour cela, il faudrait penser à une autre façon de répartition du Fonds pour répondre adéquatement et équitablement aux besoins spécifiques des milieux;
- La période de 15 mois couverte par l'entente initiale et, par conséquent, le montant du FDT attribué en vertu de cette entente, plutôt qu'une période de 12 mois, ce qui se traduit par un manque à gagner estimé à 111 129,24 \$ pour la MRC de Thérèse-de Blainville;
- La date de l'annonce par le ministre de la reconduction, le cas échéant, de l'entente, soit au plus tard le 29 février 2016, alors que les MRC doivent adopter leur budget 2016 le quatrième mercredi de novembre 2015;
- Le manque de souplesse et d'autonomie laissé aux MRC dans le cadre de la gestion du FDT, en particulier à la lumière des modalités de l'entente relative à la reddition de comptes;

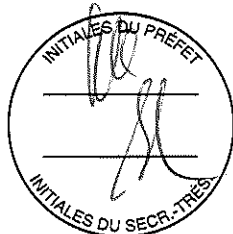
DE transmettre, pour information, copie de cette résolution aux députés provinciaux des circonscriptions de Groulx et Blainville, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, au premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard ainsi qu'à toutes les MRC du Québec et aux organisations municipales provinciales (UMQ et FQM);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-173

OBJET: Appui à la MRC Antoine Labelle – Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a déposé le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) visant à permettre aux MRC d'une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE ce programme vise prioritairement à contribuer au processus d'élaboration et de consultation sur les plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) en coordonnant le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et de mener les consultations à l'égard des PAFI;

ATTENDU QUE ce programme permet également la réalisation d'interventions ciblées visant à réaliser des travaux forestiers, accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois;

ATTENDU QUE l'enveloppe financière est attribuée sur une base régionale et que les MRC des Laurentides devraient désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondant du MFFP;

ATTENDU QUE les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil sont en voie de conclure une entente intermunicipale de fournitures de services par laquelle la MRC d'Antoine-Labelle agit à titre de responsable de la fourniture de services professionnels afin d'effectuer les tâches et mandats;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a fait la demande aux autres MRC de la région des Laurentides pour être mandatée à administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Patrick Kearney
Maire suppléant Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville manifeste au MFFP son accord à la proposition des MRC concernées par la planification d'aménagement forestier sur le territoire public, que le conseil ne participera pas à la gestion du programme, mais souhaite que le volet « interventions ciblées » du programme s'applique à son territoire, la gestion de ce volet relevant du comité de suivi prévu à l'entente inter-MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


2015-09-174

OBJET: Levée de l'assemblée


Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Monsieur Ville de Blainville

DE lever la présente réunion à 21 :30 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Paul Larocque, Préfet

16 septembre 2015


Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2015-09-158 à 2015-09-174 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 16 septembre 2015.

Émis le 16 septembre 2015 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier